RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00016
Numéro SIREN : 440 346 518
Nom ou dénomination : ABAULT IE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/014495

N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABAULT IE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 3 rue ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 44034651800028 — Néant ☐ *

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse : dépôt n° 14495 en date du 12/07/2018

Exercice N clos le, 31/12/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG 6 708	845
	Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI	7 850
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	1 806	AQ 1 268	538
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 106	AU 24 095	9 012
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 728	CV	1 728
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	10 108	BI	10 108
	TOTAL (II)	BJ	62 152	BK 32 071	30 082
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	76 903	BY	76 903
	Autres créances (3)	BZ	117 530	CA	117 530
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	286 874	CG	286 874
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	481 307	CK	481 307
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	543 460	1A 32 071	511 389

CERTIFIEE CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Infomatique 2018

N° 10938 ✱ 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	10 473
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	112 886
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	134 360
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	17 557
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	17 557
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 278
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	76 060
	Dettes fiscales et sociales	DY	254 365
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	12 769
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	359 473
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	511 389

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	359 473
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2018

N° 10167 * 22 ③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste) **DGFiP N° 2052-SD 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ABAULT IE** — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 584 311	FH		FI	1 584 311
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 584 311	FK		FL	1 584 311
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	12 766
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	2 904
	Autres produits (1) (11)						FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 599 988
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	465 986
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	15 642
	Salaires et traitements *						FY	708 827
	Charges sociales (10)						FZ	245 105
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	4 052
		- dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	15 500
	Autres charges (12)						GE	53
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 455 165
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	144 822
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	63
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	63
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	63
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	144 885

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 10947 * 20 — ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) — DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 966
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	5 966
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	2 520
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	2 520
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	3 446
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	35 445
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 606 017
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 493 130
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	112 886

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 904
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Régularisations diverses de comptes	2 520	5 966

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2018

ANNEXE

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2017** ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2016, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer

Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 15 466 euros
- charges Sociales /CP à payer 5 413
- Personnel autres charges à payer 54 522
- Charges sociales / autres frais de personnel..... 18 872
- Charges sociales sur salaire du Président à payer... 8 217
- Taxe CVAE à payer 1 000
- Taxe véhicule société..... 595
- taxe d'apprentissage..... 4 573
- taxe formation..... 7 264 euros

Charges comptabilisées d'avance

- Sans objet

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé.

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères.

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet

8 Composition du capital social

1 000 actions de 10 € chacune.

9 Parts bénéficiaires

Néant

10 Consolidation

Sans objet.

11 Entreprises liées au 31/12/2017

Le montant total des créances clients des entreprises liées s'élève à 24 118 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 3 820 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 85 125 €.

12 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

13 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

14 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 64 432 € net imposable.

15 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires
néant

16 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 144 885	- 34 297	+ 110 588
Résultat exceptionnel.....	+ 3 446	- 1 148	+ 2 298
Résultat comptable.....	+ 148 331	- 35 445	+ 112 886

17 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	1 584 311

Dont export..... 0 euros.

18 Ventilation de l'effectif moyen
salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	2	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	16	0

19 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions.

Néant.

20 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future.

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.

Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

21 CICE : Inscription de la somme de 21 144 € sur l'exercice. Cette somme sera imputée sur les premiers acomptes de l'impôt société de l'exercice 2018.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile, nous l'avons affecté principalement à des efforts en matière de formation et recrutement. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – LOA - location longue durée

LOA véhicule : 8 349 € pour l'année 2017.
Valeur de 49 130 € TTC avec contrat sur 37 mois à 773 € TTC mensuel jusqu'au 31/10/2017 puis 600 € TTC mensuel. VR 26 743 TTC en fin de contrat le 20/05/2019.
Location matériels : 4 644 € HT pour l'année
Location logiciels : 12 578 € HT pour l'année

5 Provisions

Une provision de 15 000 € a été constituée pour faire face à un litige prudhommal en cours d'instruction. Tableau N° 2056 SD.

6 Renseignements concernant les filiales et participations.

Sans objet

ABAULT IE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, Rue d'Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 440 346 518

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à la somme de 112 886 euros en intégralité au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes mis en distribution	Dividendes éligibles à l'abattement
31/12/2016	102 806 €	12 131,11 €
31/12/2015	102 766 €	12 126,39 €
31/12/2014	54 854 €	6 472,77 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Mr Saïd CHMANI



compagnie fiduciaire audit

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABAULT IE
3 RUE ALSACE LORRAINE
31000 TOULOUSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
12 impasse René Couzinet - B.P. 45085 - 31504 Toulouse Cedex 5 - tél. 05 61 34 36 37 - fax 05 61 34 36 39
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-toulouse@compagnie-fiduciaire.com
Siège social : 9 allée Serr - CS 11615 - 33072 Bordeaux - tél. 05 57 77 32 33 - fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-bordeaux@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 350 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BORDEAUX

ABAULT IE
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
3 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABAULT IE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Chiffre d'affaires

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier l'exhaustivité du chiffre d'affaires et son rattachement à l'exercice.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse,
Le 13 Juin 2018

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
Commissaire aux comptes titulaire



Yann BENCHORA
Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.
Ce rapport contient 18 pages.

ABAULT IE

Exercice clos le 31/12/2017

Comptes annuels
Annexes

N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABAULT IE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 3 rue ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 44034651800028 — Néant ☐ *

Vu le Commissaire aux Comptes

Exercice N clos le : 31/12/2017

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 553	AG	6 708	845
	Fonds commercial (1)	AH	7 850	AI		7 850
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	1 806	AQ	1 268	538
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 106	AU	24 095	9 012
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
Immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1 728	CV		1 728
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	10 108	BI		10 108
	TOTAL (II)	BJ	62 152	BK	32 071	30 082
ACTIF CIRCULANT — Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	76 903	BY		76 903
	Autres créances (3)	BZ	117 530	CA		117 530
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	286 874	CG		286 874
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	481 307	CK		481 307
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	543 460	LA	32 071	511 389

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an (brut et net des immobilisations financières) : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2018

N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK) — Vu le Commissaire aux Comptes		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	10 473
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	112 886
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	134 360
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	17 557
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	17 557
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	16 278
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	76 060
	Dettes fiscales et sociales		DY	254 365
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	12 769
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	359 473
	Écarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	511 389

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
	Dont — Écart de réévaluation libre		ID	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)		IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	359 473
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Infomatique 2018

N° 10167 * 22 ③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste) **DGFiP N° 2052-SD 2018**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ABAULT IE** — Néant ☐

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	1 584 311	FH		FI	1 584 311
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 584 311	FK		FL	1 584 311
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	12 766
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 904
	Autres produits (1) (11)					FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 599 988
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	465 986
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 642
	Salaires et traitements *					FY	708 827
	Charges sociales (10)					FZ	245 105
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	4 052
	Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	15 500
	Autres charges (12)					GE	53
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 455 165
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	144 822
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	63
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	63
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	63
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	144 885

Vu le Commissaire aux Comptes

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 10947 * 20 — ④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) — DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

Vu le Commissaire aux Comptes

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 966
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	5 966
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (*6 bis*)	HE	2 520
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (*6 ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	2 520
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	3 446
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	35 445
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 606 017
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 493 130
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	112 886

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IC	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	HI	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 904
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Régularisations diverses de comptes	2 520	5 966

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EBP Informatique 2018

ANNEXE

Vu le Commissaire aux Comptes

A/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Les comptes annuels de **l'exercice 2017** ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens, sur le mode linéaire.
Au taux de 100% pour les logiciels, 10% pour les aménagements, 20% ou 10% pour les matériels de bureau.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Fonds commercial de 7 850 € : Valeur suivant apport d'un fonds de commerce le 01 janvier 2002 constitué de l'enseigne et du nom commercial, la marque ABAULT et de toutes études et documents commerciaux divers.
Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013, les dispositions du Plan Comptable Général relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC. Au 31/12/2016, il n'y a pas lieu de constater de dépréciation des éléments présents en fonds commercial.

Immobilisations décomposables : L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celle-ci ne présente pas d'impact significatif,
Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Stocks

Pas de stock au 31 décembre.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Pas de valeurs significatives au 31 décembre.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Charges à payer



Certaines charges ont fait l'objet d'écritures en frais à payer :

- congés payés à payer 15 466 euros
- charges Sociales /CP à payer 5 413
- Personnel autres charges à payer 54 522
- Charges sociales / autres frais de personnel..... 18 872
- Charges sociales sur salaire du Président à payer... 8 217
- Taxe CVAE à payer 1 000
- Taxe véhicule société..... 595
- taxe d'apprentissage..... 4 573
- taxe formation..... 7 264 euros

Charges comptabilisées d'avance

- Sans objet

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

3/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

B/ COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

1 Amortissements et provisions

Voir tableaux fiscaux 2055-SD et 2056-SD.

2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé.

Voir tableau fiscal 2054-SD.

3 Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères.

Sans objet.

4 Etat des échéances des créances et des dettes.

Voir tableau fiscal 2057-SD.

5 Engagements financiers

Donnés : sans objet
Reçus : sans objet.

6 Eléments fongibles de l'actif circulant

Sans objet

8 Composition du capital social

1 000 actions de 10 € chacune.

9 Parts bénéficiaires

Néant

Vu le Commissaire aux Comptes

10 Consolidation

Sans objet.

11 Entreprises liées au 31/12/2017

Le montant total des créances clients des entreprises liées s'élève à 24 118 €.
Le montant total des dettes fournisseurs envers une entreprise liée s'élève à 11 508 €.
Le montant total des créances, inscrites en compte associés, des entreprises liées s'élève à 85 125 €.

12 Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

La société n'a pris aucun engagement en matière de pensions, retraites, et indemnités assimilées qui n'ait fait l'objet de provision correspondante.

13 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Conformément à l'article 106 de la loi du 24 juillet 1966 aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

14 Rémunérations allouées aux dirigeants à raison de leurs fonctions

Organes d'administration et de direction : 64 432 € net imposable.

15 Obligations convertibles, échangeables et titres similaires
néant

16 Ventilation de l'impôt

	Avant Impôt	Impôt corresp.	Après Impôt
Résultat courant.....	+ 144 885	- 34 297	+ 110 588
Résultat exceptionnel.....	+ 3 446	- 1 148	+ 2 298
Résultat comptable.....	+ 148 331	- 35 445	+ 112 886

17 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique

Secteurs d'activité	Montant net CA
Ventes de marchandises	0 euros
Prestations, honoraires HT	1 584 311

Dont export..... 0 euros.

18 Ventilation de l'effectif moyen
salarié d'une part et mis à la disposition de l'entreprise d'autre part

	Effectif moyen Salarié	Effectif mis à disposition de l'entreprise
Président salarié	1	0
Cadres et professions Intellectuelles supérieurs	2	0
Professions intermédiaire	0	0
Employés	16	0

19 Incidence sur le résultat de dispositions relatives aux amortissements et aux provisions.

Néant.

20 Accroissements ou allégements de la charge fiscale future.

Effets du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant.

Autres éléments entraînant une charge fiscale future : néant.

Vu le Commissaire aux Comptes

Eléments entraînant un allégement de la charge fiscale future : néant.

21 CICE : Inscription de la somme de 21 144 € sur l'exercice. Cette somme sera imputée sur les premiers acomptes de l'impôt société de l'exercice 2018.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile, nous l'avons affecté principalement à des efforts en matière de formation et recrutement. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

C/ AUTRES INFORMATIONS

1 Postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Sans objet.

2 Frais d'établissement

Sans objet.

3 Comptes de régularisation

Sans objet.

4 Crédit bail – LOA - location longue durée

LOA véhicule : 8 349 € pour l'année 2017.
Valeur de 49 130 € TTC avec contrat sur 37 mois à 773 € TTC mensuel jusqu'au 31/10/2017 puis 600 € TTC mensuel. VR 26 743 TTC en fin de contrat le 20/05/2019.
Location matériels : 4 644 € HT pour l'année
Location logiciels : 12 578 € HT pour l'année

5 Provisions

Une provision de 15 000 € a été constituée pour faire face à un litige prudhommal en cours d'instruction. Tableau N° 2056 SD.

6 Renseignements concernant les filiales et participations.

Sans objet

N° 10169 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DS		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	14 205	KE		KF	1 199
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants : LJ)		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants : M1)		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants : M2)		KP	1 806	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants : M3)		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV	17 299	KW		KX	3 178
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	12 080	LC		LD	550
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	31 185	LO		LP	3 728
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8C	1 693	8V		8W	134
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	10 108	IU		IV	
		TOTAL IV	IQ	11 802	IR		IS	134
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	57 191	ØH		ØJ	5 060

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 1		Réévaluation légale* ou en vigueur par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 1	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	15 403	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	1 806	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	20 477	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	12 629	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	34 912	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	99	ØY	1 728	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	10 108	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	99	NK	11 837	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	99	ØL	62 152	ØM	

Vu le Commissaire aux Comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2018

N° 10171 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2018

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis J* du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABAULT IE

Néant ☒ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

Vu le Commissaire aux Comptes

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis j* du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

BBP Informatique 2018

N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CX		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	5 823	PF	885	PG		PH	6 708
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	985	PW	283	PX		PY	1 268
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	14 061	QE	636	QF		QG	14 697
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 149	QM	2 248	QN		QO	9 398
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	22 195	QV	3 168	QW		QX	25 362
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	28 018	ØP	4 052	ØQ		ØR	32 071

Vu le Commissaire aux Comptes

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		X2		X3		X4		X5		X6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. générales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NV			Total général non ventilé (NW − NV)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ici EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2018

N° 10949 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise **ABAULT IE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 057	4B	15 500	4C	4D	17 557
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		6P		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	2 057	TV	15 500	TW	TX	17 557
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C	6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G	6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W	9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 057	UB	15 500	UC	UD	17 557
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	15 500	UF		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH		
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 1 5° du C.G.I. — 10

Vu le Commissaire aux Comptes

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des **explications** concernant cette **rubrique** sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2018

N° 10950 * 20 (8)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **ABAULT IE** — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	10 108	UV		UW	10 108
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	76 903		76 903		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	21 370		21 370		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 616		10 616		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	85 125		85 125		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	418		418		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	204 542	VU	194 433	VV	10 108
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

Vu le Commissaire aux Comptes

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	76 060	76 060		
Personnel et comptes rattachés		8C	74 144	74 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	108 825	108 825		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	69 801	69 801		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 595	1 595		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	16 278	16 278		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 769	12 769		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	359 473	VZ 359 473		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EBP Informatique 2018